



# AVIS

Pour des raisons d'hygiène et de **sécurité**, les parties communes, et notamment les **locaux techniques**, doivent être libres d'accès.

Les résidents sont invités à débarrasser les affaires entreposées.

Dans le cas où le syndic devrait faire procéder à l'enlèvement des objets, **le coût sera répercuté sur les charges de la copropriété.**

Merci pour votre compréhension

Le Syndic

Décembre 2015

## Rappel :

- Il est possible de les déposer à la déchetterie (voir affichage dans le hall)
- Enlèvement des encombrants le 2<sup>ème</sup> mardi du mois par Est Ensemble (à déposer la veille sur la voie publique à partir de 21h)